

Instructions for authors, subscriptions and further details:

<http://hse.hipatiapress.com>

La «Machine Jacobine»? un Fantasma Historiographique Revisité à l'aune d'un Exemple local: la Société Populaire de Honfleur (1791-1795)

Michel Biard¹

1) Université de Rouen. France

Date of publication: February 23rd, 2015

Edition period: February 2015-June 2015

To cite this article: Biard, M. (2015). La «machine jacobine»? un fantasma historiographique revisité à l'aune d'un exemple local: la Société populaire de Honfleur (1791-1795). *Social and Education History*, 4(1), 1-26. doi:10.4471/hse.2015.01

To link this article: <http://dx.doi.org/10.4471/hse.2015.01>

PLEASE SCROLL DOWN FOR ARTICLE

The terms and conditions of use are related to the Open Journal System and to [Creative Commons Attribution License \(CC-BY\)](#).

The "Machine Jacobine"? a Historiographical Phantasm Revisited on the Basis of a Local Example: Populaire Society of Honfleur (1791-1795)

Michel Biard
Université de Rouen

Abstract

Apart from the old Cochin's diatribes against the Jacobin sociability, revised in the 1970s, the history of the popular societies and political clubs that appeared during the French Revolution have also had many simplifications created by historians eager of identifying political positions at a national level. Thus, in the critical years of 1792 and 1793, the popular societies have been identified as "Girondist societies", or as "societies of the Mountain", while several books and historical atlas propose a national vision of the partition. Unfortunately, both the derogatory speech about the "Jacobin machine", and the political classifications made at a national level are often based on a very general reasoning. The example of the Friends of the Constitution of Honfleur, presented here, is to emphasize the futility of the Cochin legacy, but also brings nuances to the traditional classifications made between societies. They had been assumed as "Gironde", when a detailed examination of its archives shows an infinitely more complex reality.

Keywords: french revolution, the jacobins, political sociability, clubs

La «Maquina Jacobina»? un Fantasma Historiografico Revisado a partir de un Ejemplo Local: la Sociedad Popular de Honfleur (1791-1795)

Michel Biard
Université de Rouen

Abstract

Aparte de las viejas diatribas de Cochin contra la sociabilidad jacobina, revisadas en la década de 1970, la historia de las sociedades populares y clubes políticos aparecidos durante la Revolución Francesa han contado también con muchas simplificaciones nacidas de la pluma de historiadores deseosos de identificar posiciones políticas a nivel nacional. Así, en los años decisivos de 1792 y 1793, las sociedades populares se han identificado como "sociedades girondinas," o "sociedades de la montaña", mientras que varios libros y atlas históricos proponen una visión nacional de la partición. Desafortunadamente, por un lado el discurso despectivo sobre la "máquina jacobina", y por otro las clasificaciones políticas realizadas a nivel nacional, a menudo se basan en un razonamiento demasiado general. El ejemplo de los Amigos de la Constitución de Honfleur, aquí presentado, viene a subrayar la inutilidad de los razonamientos heredados de Cochin, pero también aporta matices a las clasificaciones tradicionales efectuados entre sociedades. Se habían supuesto como "Gironda", cuando un examen detallado de sus archivos muestra una realidad infinitamente más compleja

Keywords: revolución francesa, jacobinos, sociabilidad política, clubs



La «Machine Jacobine»? , un Fantasme Historiographique Revisité à l'Aune d'un Exemple local: la Société Populaire de Honfleur (1791-1795)

Michel Biard
Université de Rouen

Abstract

Outre les anciennes diatribes de Cochin contre la sociabilité jacobine, remises au goût du jour dans les années 1970, l'histoire des sociétés populaires, clubs politiques apparus pendant la Révolution française, a également dû compter avec nombre de simplifications nées de la plume d'historiens soucieux de dégager des classements politiques à l'échelle nationale. Ainsi, dans les années décisives que furent 1792 et 1793, les sociétés populaires ont pu être recensées ici comme des « sociétés girondines », là comme des « sociétés montagnardes », tandis que plusieurs ouvrages et atlas historiques proposaient alors une vision nationale de cette partition. Hélas, les discours péjoratifs sur la « machine jacobine », d'une part, les classements politiques réalisés à l'échelle nationale, de l'autre, reposent souvent sur des raisonnements trop généraux. L'exemple de la Société des Amis de la Constitution de Honfleur, ici présenté, vient souligner après plusieurs autres recherches l'inanité des raisonnements hérités de Cochin, mais aussi apporter des nuances aux traditionnels classements opérés entre les sociétés. En effet, là elle est supposée avoir été « girondine », un examen détaillé de ses archives prouve que les réalités sont infiniment plus mouvantes.

Keywords: révolution française, jacobins, sociabilité politique, clubs



4 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

Le 30 janvier 1791, une association politique portant le nom de Société des Amis de la Constitution s'assemble pour la première fois dans le petit port normand de Honfleur, dix jours après avoir publiquement annoncé sa création à l'aide d'un prospectus. Six autres sociétés du même genre¹ ont déjà vu le jour dans le département du Calvados en 1790 et six de plus, dont celle de Honfleur, sont fondées en 1791. Un total de douze créations, dont la moitié dans les six chefs-lieux de district² existant dans ce département né du découpage de la Normandie en cinq entités territoriales distinctes³, ne permet guère de distinguer le Calvados des autres départements français, tout au moins pour cette période. En revanche, si l'on prend en compte les années suivantes et surtout le temps fort de la politisation en 1793 et en l'an II, le département du Calvados se singularise au contraire par un faible développement de la sociabilité politique, à l'inverse par exemple de la Seine-Inférieure voisine. En effet, sur les 903 communes du Calvados, seules 50 ont eu une société populaire, à un moment ou un autre de la Révolution française, et pour une durée plus ou moins longue, soit environ 6 % d'entre elles. Dans l'absolu, une part si faible, nettement moins d'une commune sur dix, serait de nature à décourager le chercheur d'enquêter plus avant et de l'inciter à préférer fixer son attention sur des espaces qui se sont révélés plus propices à la sociabilité politique révolutionnaire. Or, il me semble qu'une autre approche peut être suivie, dans la mesure où ces chiffres rendent d'autant plus fondamental le rôle des sociétés précocement créées, comme celle de Honfleur, *a fortiori* en raison de sa durée d'existence puisque cette société ne disparaît qu'en pluviôse an III (février 1795) et aura donc vécu pendant quatre années. Dès lors, plutôt que de privilégier les départements où a été mis en place un dense quadrillage de l'espace par les sociétés politiques, comme cela a souvent été le cas dans diverses enquêtes menées au cours des dernières décennies du XX^e siècle, il m'a paru stimulant, avec le cas particulier de Honfleur, de porter les regards sur une seule commune de ce département du Calvados plus rétif à la diffusion de la sociabilité dite « jacobine » et surtout connu pour son ralliement à la rébellion « fédéraliste » dans l'été 1793.

C'est en raison de cette réflexion, mais aussi et surtout grâce à la richesse de ses archives (conservées, pour l'essentiel, aux Archives

municipales de Honfleur), que cette société a été retenue comme objet d'étude dans le cadre d'un vaste programme éditorial mis en œuvre par le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques⁴. Amorcé en 2007 avec la publication d'un volume consacré à la Société de Crépy-en-Valois (Bernet, 2007), au nord de Paris, ce programme de recherche vise à numériser et transcrire, puis présenter et annoter, les procès-verbaux de sociétés populaires⁵, ces associations politiques si fondamentales pendant la Révolution française sur lesquelles ont longtemps pesé les jugements négatifs portés par certains historiens. On connaît les partis-pris affichés au XIX^e siècle à propos des clubs révolutionnaires (y compris par un Michelet évoquant une « machine » jacobine), *a fortiori* les diatribes d'Augustin Cochin⁶. À en croire ce dernier, cette « machine » jacobine aurait efficacement contribué à asservir les citoyens en créant sur tout le territoire des relais très obéissants pour la société-mère de la capitale, le « club des Jacobins » de Paris, aussi bien grâce à une idéologie dominante que grâce à une homogénéisation des actions politiques. Les notions de « centralisation jacobine » et d'« État jacobin » dérivent, entre autres, de ce constat et font aujourd'hui encore toujours partie des idées reçues sur la Révolution française, sans cesse répétées en France aussi bien qu'à l'étranger⁷. Remis sur le devant de la scène historiographique par François Furet (1978) dans les années 1970, au moment même où celui-ci formulait ses plus vives critiques contre l'historiographie dite « jacobine » ou « classique » (voire « marxiste »), Augustin Cochin a également inspiré les deux auteurs de la contribution consacrée aux « clubs et sociétés populaires » dans le *Dictionnaire critique de la Révolution française* publié au moment du Bicentenaire sous la direction de François Furet et Mona Ozouf (Gueniffey et Halevi, 1988). En effet, ils écrivent que

L'idéologie jacobine, c'est la volonté du peuple censée sortir des réunions de la société mère [...] Elle ne permet, par définition, que des votes sans minorité, des débats sans discussions, une opinion sans partage, transmise bientôt à l'ensemble du pays. Sociétés de pensée » devenues « instruments de pouvoir », selon eux, ces clubs auraient été mis au pas au fil des épurations successives et l'élimination politique des Girondins en juin 1793 représenterait une étape décisive de ce processus politique. Ainsi, le même article évoque-t-il le cas

6 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

particulier de la Société de Cognac qui, après avoir pourtant longtemps multiplié les critiques contre Marat et contre la Commune de Paris, aurait approuvé le coup de force des 31 mai et 2 juin 1793 contre la Gironde « par pur automatisme » (p. 504).

La publication en 1992 d'un volume de l'*Atlas de la Révolution française* consacré aux sociétés politiques (Boutier, Boutry, et Bonin, 1992) a mis à la disposition des chercheurs une belle synthèse et surtout un outil majeur pour les travaux encore à venir, tout en rejetant les accusations portées de longue date contre cette sociabilité. Le constat y est en effet sans appel, comme l'atteste cette affirmation: « Ni machine, ni parti: une forme politique originale » (p. 11). De la même façon, plusieurs thèses de doctorat désormais publiées ont, elles aussi, contribué à balayer la vision noircie à l'excès du rôle des sociétés politiques en Révolution⁸. Si 1793 et plus encore l'an II ont bel et bien représenté un moment où ces sociétés formaient l'un des rouages du Gouvernement révolutionnaire⁹, force est de constater que jamais l'uniformisation n'a été de règle et que nombre d'entre elles ont continué à être traversées par des débats et des contradictions. Les publications de procès-verbaux des sociétés actuellement en cours viennent renforcer ce constat, si besoin en était encore, mais, de plus, elles permettent aussi de nuancer avec force les appartenances partisans traditionnellement attribuées aux diverses sociétés populaires.

En effet, à suivre les diverses cartes proposées dans des ouvrages de synthèse et bien sûr dans les atlas historiques¹⁰, les sociétés pourraient par exemple pouvoir être réparties en 1792 et 1793 entre des « sociétés girondines » et des « sociétés montagnardes »... or, il suffit de se pencher sur le détail de la vie de ces sociétés pour se convaincre de la nécessité des nuances, ainsi, comme nous allons le voir, pour la Société de Honfleur. Passons aussi sur le fait que cette dichotomie opposant « sociétés girondines » et « sociétés montagnardes » prêterait presque à sourire tant il est flagrant qu'elle focalise l'attention sur deux des mouvances politiques existant à la Convention nationale tout en conservant un silence embarrassé sur cette « Plaine » (ou Marais) qui attend toujours son historien(ne) ! Pour pédagogique et pratique qu'elle puisse être, notamment pour des enseignants soucieux d'aller à l'essentiel dans leurs démonstrations devant des élèves de l'enseignement secondaire, cette tripartition politique de la Convention

nationale s'avère finalement plutôt opacifiante. En effet, elle ne permet ni de comprendre les évolutions, telle ou telle volte-face, les reclassements politiques, *a fortiori* les processus de radicalisation; ni de saisir au plus près toute la richesse de la vie politique au sein d'une société populaire. Se confronter à un travail d'histoire locale, en dépit tant des limites naturelles de l'exercice que du relatif manque d'intérêt des réseaux universitaires pour ce type de recherche, revient somme toute à user d'armes proches de celles de la *microstoria*, et l'on sait que cela peut alors autoriser bien des remises en cause.

Une Société Populaire Dominée par les Élités Locales

D'emblée, notons que la Société des Amis de la Constitution de Honfleur (devenue à partir de septembre 1792 Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité), par sa composition sociale et professionnelle, présente pourtant nombre de caractéristiques qui tendraient à la rattacher à la mouvance girondine, validant donc ainsi les cartes sur lesquelles elle figure parmi les sociétés réputées « girondines ». En effet, là où l'historiographie a longtemps souligné l'importance pour cette mouvance politique des diverses composantes de la « bourgeoisie » et, entre autres, des activités de négoce liées aux milieux portuaires, le petit port de Honfleur paraît au premier abord devoir être un microcosme idéal pour l'étude d'une Société politique liée aux amis de Brissot. Dans cette ville qui compte alors environ 9 000 habitants¹¹, les activités économiques dépendent pour l'essentiel, et en toute logique naturelle, de la mer. La pêche exploite surtout les fonds poissonneux de la Manche, ainsi que de la baie de Seine, mais chaque printemps vingt à vingt-cinq navires quittent aussi le port pour rejoindre le « grand banc » de Terre-Neuve afin d'y traquer la morue pendant plusieurs mois¹². Le commerce représente l'autre grande activité économique, tout à la fois par le débouché que le port offre aux produits agricoles de son arrière-pays et par l'arrivée de cargaisons diverses transbordées sur ses quais vers des bateaux qui remontent ensuite la Seine vers Rouen et Paris. Par ailleurs, comme dans un grand nombre de ports du littoral occidental français, tout spécialement le

8 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

port voisin du Havre situé face à Honfleur de l'autre côté de l'estuaire de la Seine, une vingtaine de navires se livrent à la traite des Noirs et au commerce colonial. Si l'on ajoute que ces activités maritimes font vivre des chantiers navals, des ateliers divers travaillant aussi pour la marine, des entreprises spécialisées dans les salaisons et dans la production d'un « biscuit de mer » alors fort réputé et acheté pour les équipages pratiquant le « commerce des îles » ou la pêche lointaine, la société honfleuraise est intimement liée au monde de la mer, y compris pour les petits commerçants et artisans qui travaillent en partie afin d'assurer les besoins de la marine. Aussi n'est-ce pas un hasard si, lors de la création de la Société des Amis de la Constitution, sur les 28 membres fondateurs dont les professions sont connues (sur un total de 43) deux groupes se détachent très nettement: négociants et marchands avec 32%, petits commerçants et artisans avec 28.5%. Les Honfleurais vivant directement de la mer viennent ensuite, représentés par trois capitaines de navire, un voilier et un cordier; puis ceux qui exercent des professions libérales (trois chirurgiens et un apothicaire). Quelques mois plus tard, dans l'été 1791, la Société compte 156 membres et a donc plus que triplé ses effectifs initiaux. Au total, si l'on considère l'ensemble des années 1791-1795, 320 citoyens en sont membres, parmi lesquels ne figure aucune femme, même si les citoyennes de Honfleur assistent souvent aux séances de la Société et militent activement lors des multiples manifestations « patriotiques » qui se déroulent dans la ville.

La liste des citoyens actifs établie pour les élections en 1790 comptant 973 noms et la participation aux premiers scrutins rassemblant 200 à 400 votants, force est de constater l'importance numérique, et *a fortiori* politique, des Amis de la Constitution. Sur les 320 membres de la Société, j'ai pu, grâce à de multiples recoupements d'archives diverses, identifier la position sociale et/ou les activités professionnelles de 204 individus, ce qui aboutit à la répartition ci-dessous:

Table 1		
Positions sociales et/ou activités	Nombre	%
Clercs	9	3.75
Nobles	2	1
Officiers de marine (dont capitaines)	39 (dont 29)	19 (dont 14.25)
Autres métiers de la marine	27	13.25
Négociants	20	10
Autres métiers liés au négoce	2	1
Marchands	27	13.25
Petits commerçants	10	5
Artisans (dont maîtres)	25 (dont 9)	12.25 (dont 4.4)
Autres activités	36	18
Volontaires et militaires en garnison à Honfleur	7	3.5
Total	204	100

Tout comme lors de ses premiers mois d'existence, la Société est dominée par deux groupes sociaux, le monde de la mer d'une part, celui du commerce et de l'artisanat d'autre part, mais avec dans les deux cas une très nette surreprésentation des franges supérieures de ces catégories. En effet, parmi les 66 citoyens (plus de 32%) liés au monde de la mer, se trouvent 29 capitaines de navire et 10 autres officiers de marine (qui représentent donc à eux seuls près du cinquième des sociétaires). Quant au commerce et à l'artisanat, qui travaillent souvent en liaison avec les activités maritimes, ils regroupent 84 membres de la Société (environ 41%), parmi lesquels 20 négociants et 27 marchands. Et il conviendrait encore de souligner que, sur les 25 artisans recensés, au moins 9 sont des maîtres artisans (dans le petit monde des perruquiers, cette présence est particulièrement marquée puisque, sur 5 de ces artisans membres de la Société 4 ont le statut de maître). Pour appréhender ces chiffres d'une autre manière, cela signifie qu'officiers de

10 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

marine et négociants représentent donc environ trois sociétaires sur dix, et que, si nous leur ajoutons les marchands, 86 des 204 membres connus (42%) appartiennent aux couches sociales ici dominantes de l'ancien tiers état. Pour peu que soient analysées les déclarations faites par les citoyens de Honfleur au titre de la contribution patriotique (une contribution volontaire décrétée par l'Assemblée constituante en octobre 1789), le doute ne subsiste plus quant à l'aisance de nombreux sociétaires¹³, cependant qu'on cherchera en vain, parmi les Amis de la Constitution, les marins dépourvus de tout grade (4 sur 204...), les tisserands, les porteurs, les charpentiers, les plâtriers, les scieurs de long, etc., bref tous ces métiers qui regroupent le plus grand nombre des habitants de la ville comme le prouvent les divers tableaux alors établis au cours de plusieurs recensements de population.

Qui plus est, cette composition sociale des Amis de la Constitution de Honfleur n'évolue guère entre 1791 et 1793, ni même en l'an II (en dépit de l'arrivée de quelques citoyens plus modestes), cependant que la très grande majorité des membres admis lors des premiers mois n'abandonnent point la Société au moment des épreuves successives, notamment au fil des étés politiquement riches en événements de tout premier ordre, celui de Varennes et de la fusillade du Champ-de-Mars en 1791, puis celui qui voit la chute de la monarchie en 1792, enfin celui de la crise « fédéraliste » en 1793. Dès lors, si sa composition sociale semblerait rattacher presque naturellement la Société de Honfleur à toutes ses semblables qui, dans les ports de la Manche et de l'Atlantique, ont, à un degré ou un autre, pourfendu toute « exagération » politique, avant tout par crainte des mouvements populaires, et pour cette raison préféré en 1792-1793 la Gironde à la Montagne, semblable constat ne peut suffire à ranger la Société de Honfleur, sans plus d'examen, dans le « camp » des Girondins. De 1791 à 1793, les archives de la Société mettent au jour une situation infiniment plus compliquée, ce qui prouve à quel point peut s'avérer délicat, voire totalement erroné, un classement politique fondé sur des aprioris et donc non appuyé sur un patient dépouillement d'archives. En effet, tout modérés qu'ils soient, les Amis de la Constitution de Honfleur sont d'abord des citoyens engagés dès 1791 dans un soutien actif à la Révolution en cours et qui, de ce fait, pèsent le pour et le contre sitôt que des oppositions, des tensions, des troubles, font naître des

germes de division parmi ceux qui étaient en 1789 encore unis sous le nom de « patriotes ».

Des Hésitations Politiques Precoces

Dès l'été 1791, la Société des Amis de la Constitution de Honfleur a connu ses premières hésitations sitôt qu'il s'est agi pour la première fois de choisir un camp contre un autre au sein même de la mouvance « patriote » formée à partir de 1789, en l'occurrence lors de la scission survenue le 16 juillet dans la Société des Amis de la Constitution de Paris entre ceux qui sont alors séparés puis irrémédiablement antagonistes sous les appellations de Jacobins et Feuillants. Fruit du hasard, c'est trois jours après cette scission que les Honfleurais apprennent que les Jacobins de Paris ont accordé une affiliation à leur société populaire. En effet, ce 19 juillet, deux lettres leur annoncent la nouvelle. Sans surprise, la première a été envoyée par la société mère elle-même et la seconde par Mollien, l'un des huit députés du tiers état élus dans le bailliage de Rouen en 1789, devenu membre de l'Assemblée constituante et servant ainsi d'intermédiaire entre la capitale et les cinq départements normands. Comme beaucoup de ses semblables confrontées soudainement à une scission dont les raisons sont sur le coup difficiles à toutes saisir, tout au moins vues des départements, la Société de Honfleur se refuse dans un premier temps à trancher entre fidélité aux Jacobins ou ralliement aux Feuillants. Toutefois, elle affiche d'emblée une modération politique flagrante, en choisissant d'envoyer une adresse à l'Assemblée constituante pour dénoncer les « factieux » qui, au Champ-de-Mars, ont osé réclamer la déchéance du roi des Français. De même, elle stigmatise tous ceux qui, selon elle, sèment le trouble et ce qu'elle nomme l'« anarchie ». Puis, en dépit du fait que les Jacobins se soient désolidarisés de la pétition des Cordeliers présentée le 17 juillet au Champ-de-Mars, les Honfleurais finissent, le 24, par accorder leur confiance au club des Feuillants. Néanmoins, trois semaines plus tard, la Société en revient à une position de stricte neutralité entre les deux clubs de la capitale¹⁴. Enfin, après avoir laissé passer encore trois nouveaux mois et au prix d'un ultime revirement, elle tranche cette fois de manière définitive. Elle envoie un premier courrier aux Jacobins

12 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

annonçant le ralliement à leur réseau et un second aux Feuillants, rédigé en ces termes:

Tout ce qui s'est passé depuis votre scission avec la société mère séante aux Jacobins nous démontre assez quels principes vous ont guidés ; ils ne seront jamais les nôtres. L'idée d'une union salutaire, parce qu'elle améliorerait la morale, est délicieuse sans doute; mais comme c'est la chose qu'il nous faut, et non pas seulement le mot, ne nous comptez plus au nombre de vos titres d'affiliation. Nous sommes pour vous ce que vous avez été pour nous.¹⁵

Ce ne sont pas là, certes, des positions très originales, puisque beaucoup de sociétés politiques suivent alors une voie similaire, la Société des Jacobins parvenant à l'emporter sur celle des Feuillants justement grâce à cette reconstitution de son réseau de sociétés affiliées¹⁶. Néanmoins, il me semble que ces tergiversations peuvent apparaître comme des signes précurseurs de celles de 1792-1793 lorsque la Société doit à nouveau choisir entre les deux mouvances politiques qui s'opposent au sein de la Convention nationale, d'un côté les Girondins, de l'autre les Montagnards.

À en croire ce qu'en prétend l'historiographie depuis plus de deux siècles, la Société de Honfleur pencherait nettement en faveur des premiers contre les seconds. *A priori*, certains débats, discours, adresses et autres courriers, semblent bien attester une telle prise de position dès les premières semaines d'existence de la Convention nationale. Ainsi, en octobre et novembre 1792, la Société soutient la demande faite par le Girondin Buzot d'une garde départementale pour protéger l'Assemblée contre la pression politique des sans-culottes parisiens, puis elle adhère à une adresse concertée avec d'autres sociétés populaires pour exiger l'expulsion des « agitateurs » du sein de la Convention nationale. Si ce qualificatif reste encore plus ou moins vague, nul ne peut se méprendre sur le « côté » politique visée au sein de l'Assemblée. Qui plus est, le 4 novembre, le nom de Marat est cette fois ouvertement mentionné par les sociétaires de Honfleur et l'« Ami du peuple » ne va plus cesser d'être la cible de leurs dénonciations, pour certaines rendues violentes par le vocabulaire utilisé (notons au passage que cette violence de la rhétorique n'est en rien le monopole des supposés « agitateurs » de la Convention nationale, tout comme la demande

d'exclusion d'un ou plusieurs membres de celle-ci ne naît pas soudainement avec l'éviction des meneurs de la Gironde en juin 1793). Pour ne mentionner que deux exemples, le 8 janvier 1793 tout d'abord, la Société décide d'écrire « [...] à la Société des Jacobins à Paris pour l'inviter à mettre hors de son sein le sanguinaire Marat et ses adhérents » ; puis, le 24 avril suivant, elle récidive en adhérant au décret d'accusation porté à Paris contre Marat et en demandant à nouveau à la Convention de « [...] chasser de son sein les membres qui la déshonorent, et prendre cette attitude ferme qui convient à la représentation nationale ». Pour autant, il convient de ne pas assimiler ce type de discours à l'affichage d'un ferme soutien à la Gironde, d'autant que la Société de Honfleur ne cesse de s'interroger sur le climat politique régnant dans la capitale. Quoi de mieux, dès lors, que de s'en remettre une fois de plus à un membre de l'Assemblée? À ceci près que, désormais, un Honfleurais, membre de la Société depuis avril 1791 (autrement dit sociétaire dès les tout premiers temps), siège à la Convention nationale. Louis Taveau, un avocat âgé de 34 ans à l'aube de la Révolution, a tout d'abord été élu officier municipal de Honfleur en novembre 1790, puis élu membre de l'administration départementale du Calvados en novembre 1791, avant de devenir l'un des treize représentants du peuple envoyés à la Convention nationale par les électeurs de ce département en septembre 1792 (ne se ralliant ni à la Gironde, ni à la Montagne, il siège donc dans cet espace politique mouvant baptisé Plaine ou Marais). La Société de Honfleur entretient avec lui une correspondance régulière qui révèle de manière évidente ses doutes et ses incompréhensions quant à la situation politique dans la capitale.

Ainsi, le 27 novembre 1792, le secrétaire de la Société alors en exercice note dans le procès-verbal:

L'on a discuté cette importante question, quels sont les principes actuels des Jacobins, doit-on faire une adresse à la Convention pour lui faire connaître nos sentiments sur la conduite irréprochable de Roland? La Société, avant de prendre un parti, a arrêté qu'il serait écrit aux sociétés de Caen et de Lisieux, et au citoyen Taveau, pour connaître quels sont les principes de la Société de Paris.

14 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

Et le 20 décembre suivant, c'est cette fois le notaire Guillaume Mallet, lui aussi membre de la Société depuis avril 1791, qui, de retour de Paris, expose en ces termes la situation qui y règne:

Mallet fils ayant obtenu la parole a fait part de ses réflexions sur ce qu'il a pu connaître des opinions actuelles de la société mère de Paris, il ne nous a pas dissimulé qu'il y existait des anarchistes, mais que, cependant, il y avait encore une quantité de gens de bien.

Pareil constat va ensuite être réitéré en plusieurs occasions, par exemple le 30 mars 1793 lorsque les sociétaires de Honfleur constatent de nouveau « [...] que les renseignements demandés au citoyen Taveau sur les principes de la Société de Paris [sont] en faveur des jacobins ». Enfin, le 14 avril, alors même que la Société continue de pourfendre l'« agitateur » Marat, elle charge son comité de correspondance de rédiger une pétition suggérant de « [...] réunir les différents partis qui agitent la Convention ». Comme cela a déjà été le cas dans l'été 1791, la Société se range donc *de facto* dans un camp, mais sans guère de fermeté, et dénonce l'autre à travers la personnalité controversée de Marat, tout en réclamant avant tout que l'union finisse par triompher. S'agit-il là d'une simple prudence de bon aloi, voire de l'affichage d'un opportunisme politique qui permettrait à la Société de Honfleur d'attendre de connaître les vainqueurs pour se rallier à eux, tout en participant à la dénonciation de Marat alors si répandue dans le département du Calvados (dont est issue, rappelons le, Charlotte Corday qui a été imprégnée de ces dénonciations contre Marat en particulier et les « agitateurs » en général)? Ou bien cela résulte-t-il d'une sincère volonté d'union de tous les « patriotes » au-delà des clivages partisans qui divisent les acteurs de la Révolution? En ce dernier cas, la crise « fédéraliste » de l'été 1793 ne peut qu'être un révélateur très puissant, dans la mesure où les Girondins en fuite cherchent alors à mobiliser tous les soutiens qu'ils peuvent espérer trouver dans les départements, tandis que les Montagnards ont beau jeu d'en appeler à l'union des républicains au moment même où la République est menacée de toutes parts par les armées étrangères et par les contre-révolutionnaires. Les Jacobins de Honfleur, comme leurs « frères et amis » dans tous les autres départements, doivent choisir entre les deux attitudes : dénoncer le coup de force des 31 mai et 2 juin 1793, accueillir les

représentants du peuple girondins en fuite et appuyer leurs principes politiques ; ou bien refuser de les suivre, d'abord au nom du maintien d'une union de tous les républicains face aux opposants à la Révolution, intérieurs comme extérieurs, ensuite en raison des nouvelles Constitution et Déclaration des droits adoptées par la Convention le 24 juin 1793.

Un Pôle de Résistance Jacobine en Terre « Fédéraliste »?

Quoi qu'il en soit, l'attitude de la Société de Honfleur au moment de la « rébellion fédéraliste » invalide l'idée de son ralliement sans discussion aux forces qui soutiennent les Girondins, et l'historiographie semble bien s'être bornée à ranger cette société parmi les « rebelles » sur le seul fait qu'elle était située dans un département majoritairement favorable aux amis de Brissot¹⁷. De façon en apparence paradoxale, cette situation témoigne aussi de la puissance de certaines administrations départementales pro-girondines qui ont en partie réussi, sinon à effacer, en tout cas à minorer, les oppositions qu'elles rencontraient de la part de certains districts et communes. Supposées par nombre d'historiens soucieuses de pourfendre le « centralisme » des Jacobins et Montagnards, en réalité elles tentaient elles-mêmes d'utiliser toutes les ressources d'un autre « centralisme », celui-ci à l'échelle départementale¹⁸. Dans le Calvados, les autorités constituées du département, entendant bien justement être suivies de tous les pouvoirs locaux placés dans leur dépendance au sein de la hiérarchie administrative, se déclarent en état d'insurrection le 9 juin, soit quelques jours seulement après l'arrivée de la nouvelle du coup de force contre les Girondins dans la capitale. Ce même 9 juin, deux représentants du peuple girondins, en fuite, arrivent à Caen¹⁹, imités par plusieurs de leurs collègues dans les jours suivants²⁰. Vu de Paris, Caen devient alors *de facto* l'un des centres du mouvement « fédéraliste », d'autant plus menaçant que la situation géographique des départements normands en fait une très crédible base de départ pour une troupe armée qui tenterait de marcher sur la capitale pour y imposer des changements politiques. Dès lors, entre le 9 juin et le 13 juillet, lorsque une « force départementale » effectivement recrutée en Normandie se débande sans gloire dans l'Eure, près de Pacy, à l'arrivée des troupes envoyées par la Convention nationale, le Calvados connaît des moments

décisifs qui autorisent l'historien à proposer des classements politiques plus affinés que ceux traditionnellement retenus.

En effet, dans le district de Pont-l'Évêque, dont dépend la ville de Honfleur et où les autorités se rallient à leur tour à la révolte le 14 juin, seules deux communes refusent de suivre cet exemple: Orbec (Lethuillier, 1990, p. 37) et surtout Honfleur²¹. Trois jours après ce ralliement des autorités du district, la municipalité de Honfleur reçoit d'elles une affiche intitulée « Insurrection et résistance à l'oppression des citoyens du district de Pont-l'Évêque », accompagnée d'une lettre et de plusieurs autres imprimés destinés bien sûr à être diffusés auprès de l'ensemble des citoyens. Après lecture et examen de ces documents, le conseil général de la commune de Honfleur arrête qu'ils « [...] ne portent avec eux aucun caractère d'authenticité [...] » et que, en tout état de cause, il ne peut rien décider sur cette question sans avoir réuni en assemblées générales les deux sections de la ville. Précaution supplémentaire, les membres du conseil général décident aussi d'écrire aux municipalités voisines pour connaître « [...] le parti qu'elles ont pris ou se proposent de prendre [...] ». Enfin, le 22 juin, une nouvelle lettre du directoire du district annonce que, sur la demande des autorités du Calvados, les assemblées primaires doivent être au plus vite convoquées dans tout le département. À suivre cette consigne, la municipalité doit donc réunir tous les citoyens du canton de Honfleur pour la date du 24, afin que chacun prête

[...] le serment de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, de soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République, de faire la guerre aux tyrans et aux anarchistes, de ne mettre bas les armes que lorsque la Convention nationale sera libre et la France vengée des attentats commis contre la Souveraineté du peuple.

Or, non seulement, la municipalité se contente une nouvelle fois de porter la question devant les assemblées de section réunies pour l'occasion, mais elle ne prend aucune mesure pour convoquer l'assemblée cantonale réclamée, *a fortiori* pour choisir des députés chargés de la représenter à Caen dans l'assemblée départementale qui y est prévue. Qui plus est, le 20 juin, elle adresse un courrier à Taveau qui témoigne tout autant de sa réserve que de celle de ce dernier face à la « rébellion fédéraliste »: « [...] Nous sommes

comme vous [souligné par moi] alarmés des différentes mesures du département, tant qu'à nous, nous sommes en paix et tâcherons de la maintenir [...] ».

Aucune source hélas ne nous permet de connaître le détail des débats tenus au sein des deux sections réunies, et pas davantage ceux de la Société populaire qui ne s'assemble plus ou, en tout cas, ne rédige plus ses procès-verbaux, avant le 9 août. Toutefois, le 23 juin, le président en exercice de la Société, un ancien agent du fisc royal nommé Gallais, est contraint à démissionner à la demande de huit membres, ce qui prouve l'existence de désaccords ; et, une semaine plus tard, le 29, Taveau annonce devant la Convention nationale que les Honfleurais ont refusé de suivre le mouvement de « rébellion » impulsé par les autorités du département et par celles du district. L'Assemblée accorde alors la « mention honorable » au civisme des habitants de la ville et du canton de Honfleur, tandis que deux de ceux-ci, admis à paraître devant les représentants du peuple, lisent une adresse ainsi conçue :

Citoyens législateurs, unité, indivisibilité de la République, haine implacable contre les tyrans et les despotes de tous les genres, horreur pour le fédéralisme, guerre à outrance contre les anarchistes, les traîtres masqués et démasqués : tels seront, jusqu'au dernier soupir, les principes des citoyens de Honfleur : de là un gouvernement républicain, une administration fraternelle, la paix, l'union, la force irrésistible de tous les citoyens ([Archives Parlementaires de 1787 à 1860. tome LXVII p. 640-641](#)).

Il faut alors attendre le 13 juillet, jour où Marat est assassiné à Paris par Charlotte Corday et où la :

Force départementale » normande est dispersée dans l'Eure, pour que le soutien à accorder ou non au mouvement « fédéraliste » resurgisse dans les débats des autorités municipales de Honfleur. L'assemblée générale du département tenue à Caen ayant exigé la tenue immédiate des assemblées primaires là où elles n'avaient pas encore eu lieu, la municipalité s'en remet à nouveau à l'opinion des citoyens réunis dans le cadre des sections. Celles-ci, rassemblées le 14 juillet, jour hautement symbolique s'il en est, sous la présidence de Vallée

18 *M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?*

(directeur de la Poste aux lettres et lui aussi membre de la Société populaire), demandent à la municipalité de ne point convoquer les assemblées primaires avant que la Convention nationale l'ordonne. Cette décision intervient après qu'un citoyen a dénoncé ouvertement l'assemblée générale tenue au chef-lieu de département « [...] qui, formée contre le vœu de la loi, prenait d'une manière tyrannique des mesures précédemment adoptées par le département et tendant à l'anarchie, au fédéralisme et à la perte de la république ; mesures d'autant plus anarchiques qu'elles étaient despotiquement requises dans un temps où nous attendions sous peu et avec impatience l'envoi officiel d'une Constitution républicaine, fraternelle et populaire, qui devait écraser l'anarchie et faire le bonheur de tous les Français.

Le lendemain même, 15 juillet, les autorités du district de Pont-l'Évêque se désolidarisent de la « rébellion »²². Quatre jours plus tard, la municipalité de Honfleur, à la demande des sections, convoque cette fois les assemblées primaires, non dans le but voulu par les « fédéralistes » mais afin de soumettre à l'acceptation des citoyens la nouvelle Constitution adoptée par la Convention nationale. Commence alors dans le Calvados toute une série de rétractations des autorités constituées, notamment celles du district de Caen le 21 puis celles du département le 25. Quant à la Société populaire de Honfleur, dont le registre était muet depuis le 23 juin, elle recommence à tenir ses assemblées le 9 août, sous la présidence de Gallais, pourtant contraint à démissionner le 23 juin. Probablement a-t-il lui aussi, à son tour, sacrifié à la palinodie, car un certificat de civisme lui est accordé en septembre. Toutefois, il est ensuite arrêté comme « intrigant » sur ordre des deux comités de surveillance de la ville le 14 octobre. Certes, il est libéré à la fin de décembre et aussitôt accueilli dans la Société, plusieurs membres lui ayant assuré qu'il n'avait jamais cessé d'être compris au nombre de ceux-ci, mais la date du 14 octobre ne laisse guère de doutes sur le motif de son incarcération.

En effet, le 18 de ce mois, la municipalité est destituée par un arrêté des représentants du peuple en mission, Lindet et Oudot. Environ 70 % de ses membres sont renouvelés, dont le maire, le procureur et six des huit officiers municipaux²³. Or, le maire et le procureur destitués sont eux aussi arrêtés sur ordre des comités de surveillance le 1^{er} brumaire (22 octobre), de

même que deux des anciens officiers municipaux. Les quatre autres suivent quelques jours plus tard, tandis que deux notables de la commune destitués sont également appréhendés. Un courrier adressé à la municipalité par les deux comités de surveillance le 16 octobre expose avec clarté les raisons de cette vague d'arrestations. À cette date, Gallais est déjà incarcéré, mais les membres des comités en sont encore à demander prudemment la conduite à suivre:

Nous continuerons, citoyens, notre zèle pour affermir la république [...] Les officiers municipaux et notables qui sont destitués par vous faute d'énergie doivent-ils être mis en état d'arrestation et doit-on leur accorder des certificats de civisme quand on leur en connaît?

Le 1^{er} brumaire (22 octobre), la municipalité envoie aux comités copie des décrets de la Convention nationale du 12 août et du 17 septembre, portant sur l'arrestation des suspects. Aussitôt, en application de ces décrets, les comités ordonnent celle des élus destitués:

Par la même séance convoqués extraordinairement, avons pris connaissance de l'article 2 de la loi et après un mur examen avons arrêté par mesure de sûreté et de salut public que le citoyen Lion, ex maire destitué de ses fonctions, suspecté de manque d'énergie, même d'avoir au mépris des sections fait afficher un intitulé et d'avoir au mépris de la Convention adhéré et en vertu d'un arrêté liberticide du Calvados convoqué les assemblées primaires, avons cru devoir lancer un mandat d'arrêt, et ensuite par même mesure avons lancé mandat d'arrêt contre Huet comme aussi le nommé Henry, ex procureur de la commune, suspecté comme Lion, contre Cuvelier [...].

Aucun doute n'est ici possible quant à la raison des arrestations: ce sont bien les événements de juin et juillet, l'« énergie » qui leur aurait fait défaut, voire leur ralliement au « fédéralisme », qui mènent en prison le maire, le procureur, les officiers municipaux destitués, mais aussi l'ancien président de la Société populaire Gallais.

Pour autant, leur incarcération est d'assez courte durée et surtout leur réintégration dans la Société vite acquise²⁴. Le 2 ventôse an II (20 février 1794), lorsqu'un nouveau représentant du peuple en mission de

20 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

passage, Bouret, épure à son tour les autorités constitués, Lion retrouve sa place de maire, Cuvelier et Lomosne redeviennent officiers municipaux, tandis que Coulon, Huet et Voisard, tous hier détenus comme suspects, sont nommés notables²⁵. Seuls Henry et Roussel, eux aussi incarcérés puis libérés, ne réintègrent pas la municipalité. Mais, dès le 3 brumaire (24 octobre), la Société a affiché un soutien sans failles au premier, plaidant une fois de plus la thèse d'un simple égarement momentané de cet excellent citoyen:

Plusieurs membres ayant pris la parole et mis en évidence les sentiments civiques qu'il a manifesté en plusieurs circonstances et qu'il n'a été qu'un moment induit en erreur lors de l'insurrection départementale, les travaux assidus dont on lui est redevable pendant son exercice à la municipalité; il a été arrêté à la très grande majorité que la lettre dont il a été fait lecture serait présentée aux sections réunies à l'effet de s'employer à faire rendre justice au citoyen Roussel.

Le 21 frimaire (11 décembre), ce dernier est admis au scrutin épuratoire et il conserve ses fonctions de secrétaire de la Société, inaugurées le 28 vendémiaire (19 octobre), jusqu'au 6 pluviôse (25 janvier 1794). Quant à Henry, qui n'était pas encore membre de la Société, son nom est proposé justement le 21 frimaire et son admission accordée le 3 nivôse an II (23 décembre). Si l'on ne jurera pas que ces hommes portaient dans leur cœur ceux qui les avaient remplacés en octobre 1793, ainsi Guillaume Mallet alors nommé maire, *a fortiori* les membres des deux comités de surveillance qui avaient ordonné leur arrestation, tous se retrouvent au sein de la Société et l'argument de l'«égarement momentané» semble suffire à apaiser les tensions, tout au moins en façade.

En Guise de Conclusion, Plaidoyer pour un Retour à l'Archive

Si l'on veut bien admettre que la municipalité de Honfleur s'est ainsi empêtrée dans ce qui a été défini comme une regrettable « erreur » en juin et juillet 1793, la résistance au « fédéralisme » n'a donc pu venir que du sein de la Société populaire et des assemblées de section, ces dernières étant alors

très nettement influencées par les membres de la Société. Aussi en devient-il aberrant de continuer à ranger Honfleur parmi les sociétés « girondines ». Pareil classement politique résulte, répétons-le avec force, d'un raisonnement par trop globalisant qui a consisté à traiter toutes les communes du Calvados comme partie intégrante d'un même espace géographique « insurgé » dans l'été 1793 contre la Convention nationale. Et ce classement repose aussi sur une autre erreur d'appréciation politique, celle-là plus grave et hélas toujours fort répandue, consistant à confondre les dénonciations portées contre Marat avec des sentiments pro-girondins, alors même que l'« Ami du peuple » était pourtant très loin de faire l'unanimité parmi les Montagnards. Combien de sociétés populaires sont-elles aujourd'hui encore, à l'instar du cas honfleurais, rangées dans la mouvance girondine ou dans celle de la Montagne sans que des chercheurs se soient astreints au travail austère et minutieux d'une lecture de chaque page des procès-verbaux conservés pour soumettre à la critique ces prétendues appartenances politiques admises sans véritable examen ?

Nous touchons là à la question même du travail de l'historien (ne) et des méthodes qu'il (ou elle) utilise. Quiconque entreprend de proposer une vue d'ensemble sur la Révolution française sans vérifier ses hypothèses, *a fortiori* ses affirmations les plus audacieuses, grâce à une étude approfondie d'un corpus d'archives, risque fort de commettre des erreurs d'appréciation qui, à terme, invalideront son propos, aussi novateur et stimulant soit-il. Il va de soi que, à l'inverse, la présente étude fondée sur une seule société populaire ne prétend en aucun cas avoir valeur d'exemple universel. L'erreur grossière de perspective en serait si flagrante que je ne m'y attarde point. Cette étude ne vise donc qu'à souligner les périls rencontrés par tout(e) historien(ne) qui entend proposer une vision globale, fondée sur une approche de philosophie politique davantage que sur l'« atelier de l'historien ». Souvenons-nous ici du grand travail sur les armées révolutionnaires de Richard Cobb (1961-1963), historien qui n'avait établi sa synthèse qu'après de longs et patients dépouillements d'archives sur tout le territoire français. On pourra certes objecter que ce type d'enquête appartient désormais à une époque révolue (hélas), en raison de l'évolution des structures de la recherche et des moyens mis à la disposition des universités, mais aussi que le travail de l'historien(ne) ne saurait reposer uniquement sur

des archives. Pour autant l'absence ou la faible présence de celles-ci induisent très souvent le risque d'une généralisation vite démentie par des études locales.

En effet, dans le cas présent, à propos de cette idée d'une « machine » jacobine aux rouages si bien huilés que toute impulsion politique venue de la société mère se transmettrait sans peine et avec une grande célérité de la capitale vers tous les départements, force est de constater une fois de plus qu'elle relève sinon de l'ineptie totale, à tout le moins d'une pensée trop prompte à la généralisation. Aussi, suivre le cours de la Révolution à la lumière des procès-verbaux de la Société de Honfleur permet de saisir au plus près le lent façonnement des opinions politiques, les hésitations, les attermoiements, les compromis pour tâcher de préserver les équilibres locaux, etc. Et, à ce jeu-là, ce qui se donne à voir n'est point une « machine », mais bel et bien la naissance de la démocratie française. La démocratie des années 1791-1793 avec ses doutes et ses débats contradictoires, même si l'an II est ensuite une période d'uniformisation plus réelle, quoique non dénuées de failles, des sociétés populaires. À faire fi des nuances régionales et plus encore locales, à omettre *de facto* le travail élémentaire de l'historien scrutant par le menu détail les archives départementales et municipales, tous ceux qui ont stigmatisé depuis deux siècles la « machine » et la « centralisation » jacobines ont davantage mis leur plume au service d'une polémique multiforme qu'à celui d'une connaissance fine des sociétés politiques en Révolution.

Notes

¹ Les appellations « société politique » et « société populaire » seront employées comme des synonymes dans le présent article (le mot « club » est moins utilisé, quoique désignant la même réalité, dans la mesure où il n'apparaît guère dans les sources que j'ai dépouillées).

² Des sociétés populaires naissent à Caen, Bayeux, Lisieux et Vire en 1790; puis apparaissent en 1791 celles de Pont-l'Évêque et Falaise. Honfleur est alors un simple chef-lieu de canton et dépend du district de Pont-l'Évêque.

³ Outre le Calvados, naissent en 1790 la Manche, l'Orne, la Seine-Inférieure et l'Eure.

⁴ Le CTHS est une institution publique créée par Guizot en 1834 et qui a, entre autres pour mission de publier des documents inédits concernant l'Histoire de France. Parmi ses différentes subdivisions, figure une section nommée « Histoire du monde moderne, de la

Révolution française et des révolutions », qui supervise le programme des publications sur les sociétés populaires.

⁵ Plusieurs sociétés sont aujourd’hui étudiées dans ce cadre. S’agissant de la Normandie, la publication des procès-verbaux de trois sociétés est en cours, sous ma responsabilité, dans le cadre d’un projet universitaire régional baptisé SOREV : Honfleur (travail mené par moi-même, publié en 2011), Bernay dans l’Eure (travail de Bernard Bodinier et André Goudeau, sortie prévue pour 2012) et Montivilliers en Seine-Inférieure (travail d’Éric Saunier et Éric Wautour, parution en 2012 ou 2013).

⁶ (Cochin, 1921). Un simple sondage rapide sur l’Internet suffit à démontrer à quel point sa prose est toujours en vogue dans les milieux violemment hostiles à tout ce que peut représenter la Révolution française.

⁷ Sur ces notions, je me permets de renvoyer à deux de mes contributions : « “État jacobin” et centralisation, ou la pérennité de quelques idées fausses sur la Révolution française », (*Pouvoirs locaux. Les Cahiers de la décentralisation*, n°83-IV 2009, p. 32-36; « Quelle “centralisation jacobine” ? », dans *Biard, 2010*, pp. 53-63)

⁸ Voir notamment le travail de Peyrard (1996); ainsi que celui de Pingué (2001).

⁹ Voir sur cette question les thèses mentionnées ci-dessus, mais aussi les très nombreux travaux qui ont porté, au-delà des sociétés populaires, sur les sections urbaines, notamment l’ouvrage de M. Crook (1989).

¹⁰ Voir (Boutier, Boutry, Bonin, 1992); ou, plus récemment, (Beaurepaire et Marzagalli, 2010, p. 41). Quant à la carte proposée par Michel Vovelle (1993, p. 141) dans sa « géopolitique » de la Révolution française, elle range de la même façon toutes les sociétés populaires du Calvados du côté des Girondins.

¹¹ En l’an II, certains documents font état d’une population de 10 000 habitants, mais cette estimation semble avant tout être liée à une volonté délibérée de la municipalité de gonfler l’importance de la ville. Quoi qu’il en soit, Honfleur est ainsi une commune nettement plus peuplée que le chef-lieu du district auquel elle est rattachée, puisque Pont-l’Évêque ne compte alors que 1200 à 1500 habitants.

¹² Les retours des navires à Honfleur s’échelonnent entre août et décembre, selon les rythmes et les résultats de cette pêche lointaine.

¹³ Pour davantage de détails, voir le tableau de la contribution patriotique que j’ai pu reconstituer (Biard, 2011).

¹⁴ Le 10 août 1791, une lettre envoyée à Taveau expose cette nouvelle position : « Notre opinion était pour la portion de la Société séante aux Feuillants, mais par suite de temporisation nous nous sommes décidés à énoncer notre entier attachement aux vrais Amis de la Constitution de quelque côté qu’ils fussent, ainsi nous avons écrit à l’un et à l’autre club. La nouvelle de leur réunion serait pour nous une époque d’allégresse ; mais l’amour propre, la ténacité d’opinion que l’on décore si souvent du nom de fermeté rendent notre espoir incertain » (*Archives Municipales Honfleur*, I*63).

¹⁵ Lettre du 24 octobre 1791 (*ibid.*).

¹⁶ Le texte intitulé *Adresse de Maximilien Robespierre aux Français*, imprimé à la fin de juillet 1791 et largement diffusé pendant cet été, décide alors de nombreux ralliements dans les départements. Mais, selon les lieux, ces ralliements s’opèrent à des dates diverses entre l’été et l’automne. Pour d’autres exemples normands de prises de positions lors du schisme entre Jacobins et Feuillants, voir (Peyrard, 1996, pp. 82-85).

24 M. Biard – La «Machine Jacobine» (1791-1795)?

¹⁷ Le cas n'est d'ailleurs pas isolé, comme l'avait par exemple souligné Christine Peyrard à propos de Bayeux (Peyrard, 1995, Voir notamment p. 265).

¹⁸ Pour un bel exemple d'administration « fédéraliste » qui cherche à imposer son autorité à tout un département et n'hésite pas, pour cela, à prendre certaines mesures tout aussi « extraordinaires » que celles adoptées à Paris par la Convention dite « montagnarde », voir le cas de la Commission populaire de salut public créée à Bordeaux (Mathan, 2004).

¹⁹ Gorsas et Henry-Larivière.

²⁰ Buzot, Salles et Lesage arrivent le 12; Barbaroux, Bergoeing, Duval, Lahaye et Cussy le 15; Guadet et Louvet le 26; Pétion le 28; enfin, Lanjuinais le 30 (Hanson, 2003, pp 69-70).

²¹ Le déroulement des événements de ces semaines cruciales est connu grâce aux procès-verbaux de la municipalité de Honfleur, ceux de la Société populaire étant inexistantes entre le 23 juin et le 9 août.

²² « Nous administrateurs du Conseil général, avons délibéré sur l'envoi à nous fait le 13 juillet par le ministre de l'Acte constitutionnel. Arrêté : elle va être envoyée sur le champ aux chefs-lieux de canton de notre district afin que les municipalités l'envoient dans les communes de leur arrondissement respectif. Autre arrêté : les arrêtés libicides des prétendus corps constitués de la ville de Caen resteront déposés en notre secrétariat pour être brûlés le 10 août au pied de l'arbre de la Liberté de cette ville » (Archives Départementales du Calvados, 1 L 1261).

²³ Le maire se nomme Lion et le procureur Henry, les six officiers municipaux concernés sont Lomosne, Coulon neveu, Voisard, Cuvelier, Huet, Roussel. Tous ont été élus lors de scrutins tenus entre le 21 janvier et le 2 février 1793.

²⁴ La brièveté de ces emprisonnements tient, entre autres, à la relative modération de la répression contre le mouvement « fédéraliste » dans l'ensemble du Calvados. À ce sujet, voir la contribution récente de G. Mazeau (2009).

²⁵ Le Comité de salut public écrit à Bouret et Frémanger, le 1^{er} ventôse (19 février) : « Éloigné des lieux et des personnes, le Comité de salut public ne peut, citoyens collègues, vous donner aucune instruction sur le choix des sujets qui doivent composer les administrations. C'est là précisément ce qui fait le principal objet de votre mission ; les difficultés que vous éprouvez deviennent bien plus grandes pour le Comité ; c'est à vous, qui avez la connaissance des localités, à vous environner des hommes propres à éclairer votre choix et à le déterminer. Vous devez surtout vous attacher à trouver du zèle et du patriotisme. Ces deux choses ne se suppléent pas. Le Comité, d'ailleurs, s'en rapporte à votre prudence » (Aulard, 1889-1899, tome XI, p. 271). Néanmoins, Bouret, élu dans les Basses-Alpes, et Frémanger, élu en Eure-et-Loir, ne sont pas des connaisseurs du département du Calvados. Comme cela est également le cas dans de très nombreux autres départements, ils ont probablement obtenu des renseignements sur le personnel politique local auprès de leurs collègues du Calvados à la Convention nationale et des autorités du département à Caen. Aussi la réintégration d'une partie des membres de la municipalité précédente n'est-elle pas très originale.

Références

- Archives Départementales du Calvados.
Archives municipales de Honfleur.
Archives Parlementaires de 1787 à 1860. *Recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises (...)*, fondé sous la direction de J. Mavidal et E. Laurent, Paris, Dupont (puis CNRS après 1960), 1879-2005, 101 volumes. Ici tome LXVII p. 640-641.
- Aulard, A. (1889-1999) *Recueil des actes du Comité de salut public avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, Paris, Imprimerie Nationale.
- Beaurepaire, P.Y., et Marzagalli, S. (2010). *Atlas de la Révolution française. Circulation des hommes et des idées, 1770-1804*. Paris, Autrement, 2010.
- Bernet, J. (2007). *Procès-verbaux de la Société populaire de Crépy-en-Valois (Oise) (septembre 1793-avril 1795)*, Paris : Éditions du CTHS.
- Biard, M. (2011). *Procès-verbaux de la société populaire de Honfleur (Calvados) (janvier 1791 – février 1795)*, Paris, Éditions du CTHS.
- Biard, M. (2010), *La Révolution française. Une histoire toujours vivante*, Paris, Tallandier, 2010, p. 53-63.
- Boutier, J., Boutry, P., et Bonin, S. (1992). *Atlas de la Révolution française*, tome 6, *Les sociétés politiques*, Paris : Éditions de l'EHESS.
- Cobb, R. (1961-1963, rééd. du tome I en 1983), *Les armées révolutionnaires, instrument de la Terreur dans les départements. Avril 1793 – floréal an II*. Paris : Mouton. 2 vol.
- Cochin, A. (1921). *Les Sociétés de pensée et la démocratie. Études d'histoire révolutionnaire*, Paris : Plon.
- Crook, M. (1989). *Journées révolutionnaires à Toulon*. Nîmes, Chambon.
- Furet, F. (1978). *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard.
- Hanson, P.R. (2003). *The Jacobin Republic Under Fire. The Federalist Revolt in the French Revolution*. Univ. Park, The Pennsylvania State: Univ. Press.

- Gueniffey, P., et Halevi, R. (1988). Clubs et sociétés populaires. Dans F. Furet et M. Ozouf (ed.), *Dictionnaire critique de la Révolution française* (pp. 492-507). Paris, Flammarion.
- Lethuillier, J. (1990). *Le Calvados dans la Révolution. L'esprit public d'un département*. Condé-sur-Noireau : Éditions Charles Corlet.
- Mathan, A. de. (2004). *Girondins jusqu'au tombeau. Une révolte bordelaise dans la Révolution*, Bordeaux : Éditions Sud-Ouest.
- Mazeau, G. (2009). La répression du "fédéralisme" dans le Calvados pendant l'été 1793 : histoire d'une "réussite". Dans B. Gainot et V. Denis (ed.), *Un siècle d'ordre public en Révolution (de 1789 à la Troisième République)* (pp. 47-70). Paris : Société des études robespierristes.
- Peyrard, C. (1996). *Les Jacobins de l'Ouest. Sociabilité révolutionnaire et formes de politisation dans le Maine et la Basse-Normandie (1789-1799)*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Peyrard, (1995). Le fédéralisme normand en questions. Dans B. Cousin (ed.), *Les fédéralismes. Réalités et représentations, 1789-1794* (pp. 263-269). Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 1995.
- Pingué, D. (2001) *Les mouvements jacobins en Normandie orientale. Les sociétés politiques dans l'Eure et la Seine-Inférieure 1790-1795*. Paris, Éditions du CTHS.
- Vovelle, M. (1993). *La découverte de la politique. Géopolitique de la Révolution française*. Paris : Éditions La Découverte.

Michel Biard. Professeur d'Histoire du monde moderne et de la Révolution française (GHRis - Université de Rouen), secrétaire de rédaction (1999-2005) puis directeur (2005-2011) des *Annales historiques de la Révolution française*.

Coordonnées : 61 rue Lord Kitchener 76600 Le Havre France
biard.m@wanadoo.fr